



EXTRAIT DU REGISTRE DES DELIBERATIONS DU CONSEIL COMMUNAUTAIRE

L'an deux mille dix sept, le jeudi vingt-neuf juin à vingt heures, le conseil communautaire, légalement convoqué, s'est réuni à Blausasc, au siège de la communauté de communes, en séance publique, sous la présidence de Monsieur Edmond Mari.

DEPARTEMENT
des ALPES-MARITIMES

Communauté de
communes du pays
des Paillons

OBJET :
Réalisation d'une salle
polyvalente et de spectacles à
L'Escarène: nouvelles
demandes de subvention

Décision n° 29 06 06

Acte rendu
exécutoire après
dépôt en préfecture
du :

11/07/2017

et publication au
siège, en date du :

21/07/2017

Pour le Président,
par délégation
le 1^{er} Vice Président,
M. Lavagna

Etaient présents : Messieurs Edmond Mari, Maurice Lavagna, Francis Tujague, Pierre Donadey, Michel Lottier, Michel Calmet, Jean-Marc Rancurel, Noël Albin, Madame Edith Lonchamp, Monsieur Christian Dragoni, Madame Martine Brun, Monsieur Bernard Martinez, Madame Evelyne Laborde, Messieurs Yves Pons, Gérard Branda, Jacques Saulay, Madame Michèle Maurel, Monsieur Gérard De Zordo, Mesdames Nadine Ezingard, Marie-Thérèse Barrios-Breton, Monsieur Jean-Claude Vallauri, Mesdames Christiane Blanc-Ricort, Béatrice Ellul, Monsieur Jean-Marie Franco et Madame Sylvie Gantelme formant la majorité des membres en exercice.

Absents représentés : Monsieur Robert Nardelli par Monsieur Edmond Mari, Monsieur Cyril Piazza Madame Béatrice Ellul, Monsieur Joël Gosse par Monsieur Christian Dragoni, Madame Monique Giraud-Lazzari par Madame Michèle Maurel, Monsieur Georges Gaede par Monsieur Gérard De Zordo, Madame Alexandra Russo par Monsieur Maurice Lavagna, Monsieur Philippe Mineur par Monsieur Jean-Marc Rancurel, Monsieur Jean Nicolas par Monsieur Francis Tujague, Madame Germaine Millo Monsieur Jean-Marie Franco,

Absents excusés : Messieurs Marc Leroy et Stéphane Sainsaulieu,

Madame Christiane Blanc-Ricort a été nommée secrétaire de séance

Le président rappelle que le projet de construction d'une salle polyvalente et de spectacles sur la commune de L'Escarène fait partie des opérations structurantes qu'il est prévu de réaliser sur le territoire communautaire.

Afin d'être en mesure de mener à bien ce programme d'investissement dont le coût prévisionnel s'élève à 2 553 007,00 € HT, il propose de solliciter le concours financier de l'Etat au titre de la DETR, de la Région au titre du CRET et du Département, selon le plan de financement suivant :

- Coût total de l'opération :	2 553 007,00 HT €
- Subvention état :	510 601,40 €
- Subvention Région :	781 255,00 €
- Subvention départementale :	714 841,96 €
- Autofinancement :	546 308,64 €

Le conseil communautaire, ouï l'exposé du président, après en avoir délibéré,

Afin de mener à bien le projet de réalisation d'une salle polyvalente et de spectacles sur la commune de L'Escarène, évalué à 2 553 007,00 HT €;

Sollicite de l'Etat, au titre de la DETR, une subvention de 510 601,40 €, soit 20% du montant de l'opération ;

Sollicite de la Région, au titre du CRET, une subvention de 781 255,00 €, soit 31% du montant de l'opération ;

Sollicite du conseil départemental une subvention de 714 841,96 €, soit 28% du montant de l'opération.

Nombre de conseillers en
exercice : 36

Nombre de présents : 25

Nombre de votants : 34

Pour : 34

Contre : 0

Abstentions : 0

Fait et délibéré, les jour, mois et an susdits, pour expédition conforme

POUR LE PRÉSIDENT,
PAR DÉLÉGATION,
LE 1^{er} VICE PRÉSIDENT
M. LAVAGNA